

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Avis CSRPN n° 2020-11-10

Avis du CSRPN de Normandie

Évaluation du plan de gestion 2013-2021 de la Réserve naturelle régionale des marais de la Taute (Manche)

Gestionnaire : Groupe Ornithologique Normand

Présentation du dossier

Compte tenu du contexte sanitaire, la réunion de la commission s'est tenue en visioconférence, en présence de 11 membres de la « commission espaces », le 3 novembre 2020.

Jean-Marc Savigny (salarié de l'organisme gestionnaire de la réserve : le Groupe Ornithologique Normand) a présenté la réserve ainsi que la spécificité de ses différentes entités. Il a également présenté, de manière complémentaire au document d'évaluation adressé à la commission, les principaux enseignements/questionnements issus de l'évaluation du plan de gestion 2013-2021 pour cette réserve.

L'actuelle arborescence du plan de gestion constitue un enjeu important d'amélioration pour le second plan de gestion, qui devra suivre la nouvelle méthodologie d'élaboration des plans de gestion élaborée par l'OFB/RNF, et fixer des objectifs moins nombreux et plus clairement définis ainsi que les indicateurs pour son suivi.

Par ailleurs, s'agissant d'une RNR de milieux humides, la question du maintien de cette zone humide par une gestion agricole adaptée, ainsi que la gestion des niveaux d'eau et du suivi qualitatif et quantitatif de cette ressource est primordiale au maintien des milieux et des espèces associées.

Il est précisé que le GONm (propriétaire-gestionnaire) dispose d'une bonne connaissance (principalement ornithologique) des enjeux de la réserve, fort de son expérience et de son intervention de gestion conservatoire localement depuis plus de 25 ans. Le GONm est appuyé par des partenaires sur quelques volets dont le suivi de la flore.

Principales remarques de la commission

La commission exprime quelques interrogations/suggestions suite à la découverte du site et la présentation des éléments d'évaluation du premier plan de gestion de cette RNR. Le document d'évaluation n'a que pour très peu de présents pu être véritablement analysé en détail. Néanmoins, les échanges concernent :

– Les objectifs inscrits au plan de gestion :

La définition d'objectifs de gestion pour chaque entité serait pertinente, et apparaît aujourd'hui comme un manque. Il est en effet important de pouvoir faire le lien entre les objectifs visés et le potentiel en présence selon les secteurs.

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

Par ailleurs, il est nécessaire de bien faire la différence entre les habitats en tant que biotope (fonctionnalité) et les habitats d'espèces.

Également, dans le cadre de la nouvelle méthodologie d'élaboration des plans de gestion, il conviendra de s'attacher à des objectifs relatifs à la fonctionnalité des milieux, en indiquant des espèces cibles comme indicatrices de réussite de la gestion. Ce pourra être le cas pour des espèces patrimoniales d'oiseaux (Busards...), de la flore (Flûteau nageant...) ou d'invertébrés (Agrion de mercure...) par exemple. Ces espèces sont également des espèces parapluie qui intègrent des conditions de milieux favorables à de nombreuses autres espèces.

La construction d'un tableau de bord très précis sera facilitant pour évaluer la gestion de la réserve au regard des objectifs fixés.

– Gestion hydraulique/préservation de la tourbe :

La maîtrise de la gestion des niveaux d'eaux est un réel enjeu pour cette réserve, agissant également sur la tourbe pour laquelle un bon état de conservation doit être recherché, en se basant sur un indicateur de minéralisation (se baser sur la matière organique soluble), en lien avec les travaux hydro-pédologiques menés par le PNR des marais du Cotentin et du Bessin.

La gestion compartimentée des niveaux d'eaux est essentielle et doit être développée, car elle permet une gestion déconnectée du réseau général. Un état des lieux sur les secteurs indépendants et ceux où ce n'est pas le cas serait nécessaire pour le prochain plan de gestion.

– Actions mécaniques :

La question de l'impact des creusements de mares (eutrophisation en périodes d'assèchement, stockage carbone...) est soulevée et doit nécessairement être intégrée à la réflexion quant à la pertinence d'une telle opération ainsi que sur son lieu de réalisation. L'amélioration de la connaissance, notamment au travers de la typologie d'habitats (quelles exigences hydriques, pH...), devrait permettre de mieux orienter la gestion, par entité de gestion définies.

Il est privilégié une réalisation de décapage léger sur des secteurs propices, permettant la mise en lumière de la banque de graines.

La question de l'impact des curages des fossés sur les stations de *Lurionium natans* est soulevée, et il est préconisé de se rapprocher de la RNR du marais de Sougeal (35) expérimentant une gestion exemplaire en matière de curage des fossés.

– Amélioration de la connaissance :

Malgré un certain nombre d'études réalisées sur différents groupes taxonomiques et les habitats, il convient de les compléter et d'améliorer l'état des connaissances, notamment dans le domaine des invertébrés. Le prochain plan de gestion devra s'attacher à améliorer ces connaissances nécessaires à une bonne appréhension des enjeux sur la réserve, par exemple en faisant le lien entre la bryoflore présente et le pH, afin d'avoir des orientations et des définitions d'enjeux de conservation par rapport aux habitats.

Une amélioration de la connaissance sur les aspects de fonctionnalités est également souhaitable.

Avis du CSRPN de Normandie

Le CSRPN émet un avis favorable au projet d'évaluation du plan de gestion 2013-2021 de la Réserve naturelle régionale des marais de la Taute réalisé par le Groupe Ornithologique Normand.

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE NORMANDIE

L'évaluation du premier plan de gestion de cette réserve soulève plusieurs points d'amélioration qu'il conviendra d'intégrer au prochain plan de gestion, notamment en termes de clarification des objectifs, amélioration des connaissances en matière de fonctionnalité et d'espèces présentes ainsi que sur la définition précise d'indicateurs permettant une évaluation facilitée.

Il félicite l'intervention conservatoire sur cette réserve ayant permis une bonne connaissance ornithologique et la mise en place de mesures conservatoires adaptées, et dans une moindre mesure, celles relatives aux autres taxons. Il souligne donc l'importance d'élargir à l'ensemble des enjeux présents la définition des objectifs de gestion, avec une approche plus ciblée sur la fonctionnalité des milieux.

Le CSRPN sera particulièrement attentif à l'écriture du prochain plan de gestion pour cette réserve naturelle régionale, afin de s'assurer de l'adéquation des objectifs visés et de l'efficacité des opérations mises en œuvre pour les atteindre, au regard de l'ensemble des enjeux en présence.

Conformément à l'article R411-25 du Code de l'Environnement, le présent avis est transmis à Monsieur le Préfet de la région de Normandie et à Monsieur le Président du Conseil Régional et sera publié sur le site de la DREAL au titre du porter à connaissance des travaux du Conseil.

Le Président du CSRPN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Lecomte', written over a horizontal line.

Thierry LECOMTE